



AU FAIT

LES POINTS SAILLANTS DE LA RÉUNION DU CONSEIL SCOLAIRE CENTRE-EST 31 MARS 2020

COVID-19

L'ordre du jour de la rencontre est réduit en raison des bouleversements continus occasionnés par la COVID-19 et toute la réorganisation que cette situation demande. Depuis la suspension des classes annoncée le 15 mars 2020, le CSCE travaille sur une approche et une programmation qui permettront aux élèves de poursuivre les apprentissages à la maison. Les équipes écoles ont travaillé pour identifier le niveau de 'connectivité' de chacune des familles. Ces informations ont aidé avec les prêts d'ordinateurs ainsi que la détermination du mode de communication à privilégier pour soutenir les familles dans les apprentissages. Les enseignants sont en train de s'outiller pour mieux utiliser les moyens technologiques à leur disposition et ont commencé leurs interactions avec les familles. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un temps sans précédent, que la situation est troublante et nous nous soucions tout autant de la santé mentale que de la progression dans les apprentissages. À cet effet, certains services spécialisés

ont été maintenus. Au fur et à mesure que la situation évolue, le CSCE s'adapte aux nouvelles réalités.

Calendriers scolaires 2020-2021

Les calendriers pour l'année 2020-2021 ont été approuvés par le Conseil et seront distribués aux écoles. La rentrée du personnel est prévue pour le 26 août 2020 et la rentrée pour les élèves le 1 septembre 2020.

Le plan d'immobilisation 2020-2021

Le Conseil a adopté le Plan Capital 2020-2021 en maintenant la modernisation de l'École Beauséjour comme priorité 1. Le plan prévoit aussi la phase de collaboration avec Lakeland Catholic School District et Northern Lights School Division pour l'identification d'une solution de construction ou de modernisation partagée pour la communauté de Lac La Biche.



Le budget 2020-2021

Le Président et l'équipe de gestion du Conseil ont participé à plusieurs rencontres depuis la fin janvier, des rencontres portant sur le nouveau modèle de financement qui entrera en vigueur le 1 septembre 2020. C'est un modèle fondé sur un financement à partir d'une valeur moyenne pondérée (Weighted Moving Average) et non sur le nombre d'élèves inscrits annuellement dans les écoles. Nos analyses démontrent que le financement basé sur ce modèle représente une baisse dans le financement reçu dans le passé. L'équipe de gestion, en collaboration avec les directions d'école et de services, travaillera sur les hypothèses budgétaires 2020-2021 qui devront être approuvées par les conseillers dans la création du budget à venir. Le budget 2020-2021 du CSCE doit être présenté au Ministère avant le 31 mai 2020.

Date de la prochaine réunion du CSCE

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le mardi 28 avril 2020 à 16 h.

Si vous désirez vous inscrire à l'ordre du jour à titre de délégation ou encore pour vous faire entendre, vous devez le faire soit par écrit, soit en téléphonant à la direction générale au moins une semaine avant la tenue des réunions. Pour plus de renseignements, communiquer avec le bureau central au (780) 645-3888.